



Assurance chômage : FO appelle le gouvernement à rétablir les droits à indemnisation

La confédération FO se félicite que les voix s'élèvent à nouveau pour contester les dispositions résultant des décisions prises par le gouvernement concernant les règles d'indemnisation chômage.

Celles-ci, dont la mise en œuvre a débuté au 1^{er} novembre 2019 (durcissement de l'entrée dans le droit à indemnisation), conduirait dès le 1^{er} avril prochain à réduire l'indemnisation pour nombre de demandeurs d'emplois, notamment les plus précaires, voire à mettre fin à ce droit à indemnisation.

FO est, de ce point de vue, mobilisée depuis plusieurs semaines concernant les travailleurs saisonniers, qui seront nombreux à pâtir de ces mesures. FO a d'ailleurs, dans ce contexte, demandé formellement au gouvernement de surseoir à leur mise en œuvre.

Bien évidemment, la situation économique créée par l'épidémie risque de conduire à ce qu'un plus grand nombre de salariés se retrouvent en situation de demandeurs d'emplois et donc de subir les conséquences restrictives de ces mesures (non-droit à indemnisation ou réduction du montant de l'allocation).

Aussi FO appelle le gouvernement à reconsidérer sa position, à renoncer à cette « réforme » imposée unilatéralement et à rétablir les droits à indemnisation tels que prévus par la convention négociée et signée entre les interlocuteurs sociaux en avril 2017.

Paris, le 10 mars 2020

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et de la Formation
professionnelle**

 [mbeaugas](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://twitter.com/force-ouvriere)

 01.40.52.84.07